

RÈGLEMENT 1484

ÉDICTANT LES TARIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir des tarifs pour financer, en tout ou en partie, ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

À LA SÉANCE DU 21 MARS 2022, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1

Lorsqu'une personne ou un organisme bénéficie d'une activité organisée par la Ville ou d'un service rendu par la Ville ou utilise un bien de la Ville, cette dernière exige un tarif pour financer, en tout ou en partie, ces activités, services ou biens.

ARTICLE 2

L'imposition de tarifs est décrétée pour l'utilisation ou l'acquisition de biens ou services offerts par la municipalité, le tout tel que plus amplement détaillé aux annexes suivantes :

- a) les tarifs imposés concernant le Service du développement en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- b) les tarifs imposés concernant le Service des travaux publics et de l'usine de filtration sont joints en annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- c) les tarifs imposés concernant le Service des loisirs sont joints en annexe 3 du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- d) les tarifs imposés concernant les véhicules et équipements pour le combat des incendies sont joints en annexe 4 du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- e) les tarifs imposés concernant l'administration générale sont joints en annexe 5 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

- 3.1 Les non-résidents qui s'inscrivent à une activité doivent défrayer le coût réel de l'activité;
- 3.2 Les coûts de la main-d'œuvre, tel que prévu aux annexes jointes à la présente, sont facturés selon les dispositions des conventions collectives en vigueur;
- 3.3 Aucun remboursement ne sera effectué sur un trop-perçu de dix dollars (10,00 \$) ou moins.

ARTICLE 4

Le présent règlement remplace le *Règlement 1471 édictant les tarifs municipaux*.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

M^e PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice
Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 1484

AVIS DE MOTION	21 février 2022
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	21 février 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT	21 mars 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR	29 mars 2022
DATE DE PUBLICATION	29 mars 2022

NORMAND DYOTTE
Maire

M^e PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice
Services juridiques

ANNEXES

GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
SERVICES ET MATÉRIEL	Fourniture de matériel divers et services externes	Coûts réels + 15 % de frais généraux
	Impression de plan (papier) - photo aérienne - format A0	60,00 \$ 30,00 \$ pour chaque copie additionnelle
	Impression de plan (papier) - plan couleur - format A0	50,00 \$
	Impression de plan (papier) - noir et blanc - format A0	40,00 \$
	Impression de plan (cd)	20,00 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION - RÉSIDENTIEL	Bâtiment principal	
	Nouvelle construction unifamiliale	1 000,00 \$
	Nouvelle construction autre qu'unifamiliale :	
	Pour le premier logement	1 000,00 \$
	Pour chaque logement additionnel	300,00 \$
	Transformation, modification, rénovation ou agrandissement d'un bâtiment résidentiel existant :	4,00 \$/ 1 000,00 \$ - minimum 50,00 \$
	Travaux d'enlèvement pyrite	0 \$
	Transformation, modification, rénovation ou agrandissement ayant pour effet d'ajouter de nouveau logement:	
	Pour le premier logement	800,00 \$
	Pour chaque logement additionnel	300,00 \$
Permis de construction partiel	H1, H2: 500 \$ / bâtiment H3, H4: 1 000 \$ / bâtiment	
PERMIS DE CONSTRUCTION - COMMERCIAL	Bâtiment principal	
	Nouvelle construction	3 000,00 \$ + 3,50 \$/m ²
	Transformation et agrandissement	3 000,00 \$ + 3,50 \$/m ²
	Modification et rénovation :	500,00 \$ pour le premier 50 000,00 \$ et 2,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ supplémentaire
	Permis de construction partiel	1 000,00 \$
	Lave-Auto	
	Bâtiment accessoire (autre)	10,00 \$/ 1 000,00 \$ - minimum de 500,00 \$
Marquise		
Bâtiment ou construction temporaire	100,00 \$	
Tarif pour renouvellement de tout type de permis	1/2 du coût du premier permis	
PERMIS DE CONSTRUCTION - INDUSTRIEL, INSTITUTIONNEL ET AUTRES	Bâtiment principal	
	Nouvelle construction	3 000,00 \$ + 3,50 \$/m ²
	Transformation et agrandissement	3 000,00 \$ + 3,50 \$/m ²
	Modification et rénovation :	1000,00 \$ pour le premier 50 000,00 \$ et 20,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ supplémentaire
	Permis de construction partiel	1 000,00 \$
	Bâtiment et construction accessoire	
	Entrepôt et atelier industriel	500,00 \$ + 3,50 /m ²
Bâtiment accessoire (autre)		
Bâtiment ou construction temporaire	100,00 \$	
Tarif pour renouvellement de tout type de permis	1/2 du coût du premier permis	
DÉPÔT DE GARANTIE	Certificat de localisation lorsque requis (Note : Un certificat de localisation est requis pour l'aménagement et le réaménagement d'un stationnement ou d'une aire de chargement/déchargement pour les classes d'usages habitation H-3 et H-4, commerciale, industrielle, institutionnelle, autres.)	1 000,00 \$
PERMIS DE LOTISSEMENT	Cadastre horizontal	100,00 \$ par lot créé
	Cadastre vertical	200,00 \$ par bâtiment
PERMIS DE TOURNAGE	Type de tournage	Coût du permis
	Tournage n'impliquant aucune fermeture de rue	300 \$ par jour de tournage
	Tournage nécessitant une fermeture de rue par intermittence	400 \$ par jour de tournage
	Tournage nécessitant une fermeture de rue partielle ou complète	600 \$ par jour de tournage

GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

CERTIFICAT D'AUTORISATION - RÉSIDENTIEL	Bâtiment principal		
	Réparation *	4,00 \$/ 1 000,00 \$ - minimum 50,00 \$	
	Installation d'une cheminée, d'un poêle ou d'un foyer préfabriqué	30,00 \$	
	* incluant la réparation, modification ou remplacement du revêtement extérieur (en tout ou en partie)		
	Bâtiment, construction ou équipement accessoire		
	Balcon, galerie et patio de piscine	25,00 \$	
	Clôture et muret	25,00 \$	
	Foyer et four extérieur, barbecue fixe	25,00 \$	
	Pavillon, gazebo, sauna, tonnelle, véranda	25,00 \$	
	Piscine creusée et semi-creusée	80,00 \$	
	Ajout d'un plongeur sur piscine existante	25,00 \$	
	Piscine hors-terre, piscine démontable et bain à remous	55,00 \$	
	Enclos pour conteneur à déchets	30,00 \$	
	Système d'alarme incendie	30,00 \$	
	Capteur énergétique	25,00 \$	
	Autres Travaux		
	Roulotte de chantier, bureau de vente, maison ou condo modèle	100,00 \$	
	Installation septique	100,00 \$ avec plan scellé par un ingénieur 750,00 \$ sans plan scellé par un ingénieur	
	Aménagement paysager	H-1, H-2 : 50,00 \$ H-3, H-4 : 150,00 \$	
	Aménagement d'une aire de stationnement	H-1, H-2 : 50,00 \$ H-3, H-4 : 150,00 \$	
	Ouvrage de captage des eaux souterraines	75,00 \$	
	Excavation et travaux de remblai/déblai	100,00 \$	
	Construction de ponceau et canalisation de fossé	50,00 \$	
	Branchement au réseau d'égout et aqueduc	30,00 \$ pour le remplacement de l'existant Frais inclus dans le permis de construction neuve	
	Projet à proximité ou en bordure d'un cour d'eau	100,00 \$	
	Ouvrage sur la rive ou le littoral incluant les travaux de remblai ou de déblai et l'abattage d'arbre	100,00 \$	
	Déplacement d'un bâtiment de plus de 20 mètres carrés	250,00 \$	
Transport d'un bâtiment	250,00 \$		
Transport d'un bâtiment de plus de 20 mètres carrés	250,00 \$		
Démolition d'un bâtiment principal	500,00 \$		
Abattage d'arbre à l'exception du frêne	30,00 \$		
Abattage d'arbre localisé dans l'aire d'implantation d'une construction projetée ou d'un agrandissement projeté	Sans frais		
Abattage d'arbre sans remplacement (lorsque requis par la réglementation)	250 \$/arbre		
Pesticide	Gratuit		
CERTIFICAT D'AUTORISATION - COMMERCIAL	Bâtiment principal		
	Réparation *	1000,00 \$ pour le premier 50 000,00 \$ et 20,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ supplémentaire	
	* incluant la réparation, modification ou remplacement du revêtement extérieur (en tout ou en partie)		
	Bâtiment, construction ou équipement accessoire		
	Bâtiment, construction ou équipement accessoire	100,00 \$	
	Autres Travaux		
	Aménagement et réaménagement d'un stationnement ou d'une aire de chargement/déchargement	150,00 \$	
	Aménagement paysager d'un terrain (sans aucune construction)	100,00 \$	
	Aménagement paysager d'un terrain comprenant la construction d'un bassin d'eau et/ou muret de soutènement et/ou toute autre construction de même nature	100,00 \$ + frais d'un professionnel	
	Excavation et travaux de remblai/déblai	100,00 \$	
	Aménagement d'une zone tampon	50,00 \$	
	Branchement au réseau d'égout et aqueduc	30,00 \$ pour le remplacement de l'existant Frais inclus dans le permis de construction neuve	
	Déplacement d'un bâtiment de plus de 20 mètres carrés	250,00 \$	
	Transport d'un bâtiment	250,00 \$	
	Transport d'un bâtiment de plus de 20 mètres carrés	250,00 \$	
	Démolition d'un bâtiment principal	1 000,00 \$	
	Démolition d'un bâtiment accessoire de plus de 20 mètres carrés	500,00 \$	
	Abattage d'arbre à l'exception du frêne	1 000,00 \$	
	Abattage d'arbre localisé dans l'aire d'implantation d'une construction projetée ou d'un agrandissement projeté	0,00 \$	
	Abattage d'arbre sans remplacement (lorsque requis par la réglementation)	2 000 \$/arbre	
	Pesticide	Gratuit	
	CERTIFICAT D'AUTORISATION - INDUSTRIEL ET AUTRES	Bâtiment principal	
		Réparation *	1000,00 \$ pour le premier 50 000,00 \$ et 20,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ supplémentaire
		* incluant la réparation, modification ou remplacement du revêtement extérieur (en tout ou en partie)	
		Bâtiment, construction ou équipement accessoire	
		Bâtiment, construction ou équipement accessoire	100,00 \$
		Autres Travaux	
Aménagement et réaménagement d'un stationnement ou d'une aire de chargement/déchargement		150,00 \$ Plus un dépôt de 1 000,00 \$ pour certificat de localisation	
Aménagement paysager d'un terrain (sans aucune construction)		100,00 \$	
Aménagement paysager d'un terrain comprenant la construction d'un bassin d'eau et/ou muret de soutènement et/ou toute autre construction de même nature		100,00 \$ + frais d'un professionnel	
Excavation et travaux de remblai/déblai		100,00 \$	
Aménagement d'une zone tampon		50,00 \$	
Construction de ponceau et canalisation de fossé		200,00 \$	
Branchement au réseau d'égout et aqueduc		30,00 \$ pour le remplacement de l'existant Frais inclus dans le permis de construction neuve	
Déplacement d'un bâtiment de plus de 20 mètres carrés		250,00 \$	
Transport d'un bâtiment de plus de 20 mètres carrés		250,00 \$	
Démolition d'un bâtiment principal		1 000,00 \$	
Démolition d'un bâtiment accessoire de plus de 20 mètres carrés		500,00 \$	
Abattage d'arbre à l'exception du frêne		1 000,00 \$	
Abattage d'arbre localisé dans l'aire d'implantation d'une construction projetée ou d'un agrandissement projeté		0,00 \$	
Abattage d'arbre sans remplacement (lorsque requis par la réglementation)		2 000 \$/arbre	

GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE	Type d'enseigne		
	Enseigne permanente	75,00\$ par enseigne	
	Enseigne temporaire pour tout projet de développement résidentiel, commercial et industriel	100,00 \$	
CERTIFICAT D'OCCUPATION	Type d'occupation		
	Commercial, industriel, institutionnel et autres	100,00 \$	
	Changement/ajout d'usage	100,00 \$	
	Usage complémentaire ou accessoire	100,00 \$	
	Usage temporaire	50,00 \$	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RÈGLEMENT 1434)	Occupation du domaine public		
	Occupation temporaire - permis et étude de la demande	50,00 \$	
	Occupation Long terme - permis et étude de la demande	600,00 \$	
	Droit d'utilisation du domaine public		
	Trottoir, arrière-trottoir, emprise public	50,00\$/jour	
	Parc, espace vert	60,00\$/jour	
	Piste cyclable hors-rue, sentier piéton	50,00\$/jour	
	Terrain de stationnement public	225,00\$/jour	
	Bâtiment Municipal	400,00\$/jour	
	Entrave rues (obstruction en largeur dans la rue)		
	3 mètres et moins	20,00\$/jour	
	Entre 3 mètres et 6 mètres	30,00\$/jour	
	Entre 6 mètres et 9 mètres	40,00\$/jour	
	Entre 9 mètres et 12 mètres	50,00\$/jour	
	Barrage de rue	300,00\$/jour	
	Stationnement		
	Case balisée	30,00\$/jour	
	Case non balisée	20,00\$/jour	
	URBANISME	Type de demande	
		Modification des règlements d'urbanisme suivants: - Plan d'urbanisme - Zonage - Administration des règlements d'urbanisme - Construction - PIIA - Permis et certificat - Lotissement - Usages conditionnels - Dérogations mineures - Démolition - PAE - PPCMOI	4 000,00 \$
Traitement d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)		4 000,00 \$	
Traitement d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		4 000,00 \$	
Traitement d'un usage conditionnel		4 000,00 \$	
Traitement d'une dérogation mineure		Pour un correctif : 250,00 \$ Pour un nouveau projet résidentiel H-1, H-2, H-3 : 700,00 \$ Pour un nouveau projet mixte ou comprenant tout autre groupe d'usage : 1 000,00 \$	
Traitement d'une demande de démolition assujettie au Règlement *		2 000,00 \$	
Traitement d'un PIIA		H-1 : 100,00 \$ H-2 : 500,00 \$ H-3, H-4 : 2 000,00 \$	
Projets résidentiels régulier (construction, agrandissement, modification)		Aménagement des espaces extérieurs assujettis H-3, H-4 : 500,00 \$	
Projets résidentiels intégrés (agrandissement, modification)		H-1 et H-2 : 100,00 \$ par logement / Maximum 2 000\$ H-3, H-4 : 2 000,00 \$	
Projet résidentiel intégré (construction)		Aménagement des espaces extérieurs inclus dans les frais de construction	
Projet régulier ou intégré comprenant tout autre groupe d'usage (construction, agrandissement, modification)		2 000,00 \$ Aménagement des espaces extérieurs assujettis :	
Affichage		500,00 \$	
Lotissement		Frais inclus dans la demande de permis	
* incluant les aménagements extérieurs lors de la construction			
REPRODUCTION DE DOCUMENTS		Type de document	
		Règlement municipal	Copie papier : 0,36 \$ par page Copie CD : 35,00 \$
	Plan de zonage	Copie papier : 35,00 \$ Copie CD : 20,00 \$	
	Plan d'urbanisme	Copie papier : 1,30 \$ par page Copie CD : 35,00 \$	
	Autres documents	Copie papier : 0,36 \$ par page Copie plan grand format : 7,50 \$ par feuille Copie CD : 20,00 \$	
	CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF - RÉSIDENTIEL	Période de 24 heures	Gratuit
		Période de 48 heures	25,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION
TRAVAUX PUBLICS ET USINE DE FILTRATION

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
MAIN D'OEUVRE	Services rendus par des employés de la Ville	Coûts réels de la rémunération + 35,8 % pour les contributions de l'employeur + 15 % de frais généraux
SERVICES	Collecte de gros rebuts en dehors des périodes prédéterminées par la division Travaux publics, Services techniques.	275 \$ volume maximum de 6 verges cubes
	Ramassage de branches en dehors des périodes prédéterminées par la division Travaux publics.	475 \$ volume maximum de 6 verges cubes
	Appel de service pour ouvrir et fermer l'eau : Résidentiel : - Durant les heures régulières de travail; - En dehors des heures régulières de travail;	50,00 \$ 150,00 \$
	Commercial et industriel	Coûts réels de la rémunération + 32,4% pour les contributions de l'employeur + 15 % de frais généraux
	Réfection de bordure/trottoir à la demande du citoyen, jugée non prioritaire par la division Travaux publics, Services techniques (durant la période du 1er avril au 1er juillet seulement)	100 % des coûts réels + 15 % de frais généraux
	Sciage de bordure de rue en béton	Coût réel + 15 %
	Inspection télévisée des conduites d'égout	Coût réel + 15 %
Utilisation d'une borne d'incendie	60\$ par jour d'utilisation	
	Remplacement bac de recyclage endommagé	75,00 \$
MACHINERIE	Automobile (sans chauffeur)	15,00 \$ / heure
	Camionnette, fourgonnette (sans chauffeur)	20,00 \$ / heure
	Unité de service (sans chauffeur)	23,00 \$ / heure
	Camion six roues (sans chauffeur)	28,00 \$ / heure
	Chargeur sur pneus (sans opérateur)	49,00 \$ / heure
	Chargeur sur pneus avec charrue réversible (sans opérateur)	52,00 \$ / heure
	Chargeuse-excavatrice (sans opérateur)	25,00 \$ / heure
	Chargeuse-excavatrice avec marteau pneumatique (sans opérateur)	37,00 \$ / heure
	Camion-citerne (sans opérateur)	45,00 \$ / heure
	"Écureur" d'égout combiné (sans opérateur)	96,00 \$ / heure
	Balai aspirateur (sans opérateur)	91,00 \$ / heure
	Camion avec chasse-neige et épandeur fondants et abrasifs (sans opérateur)	45,00 \$ / heure
	Tracteur à trottoir (sans opérateur)	28,00 \$ / heure
	Tracteur-tondeuse (sans opérateur)	32,00 \$ / heure
	Tracteur avec tondeuse 15 pieds de coupe (sans opérateur)	34,00 \$ / heure
	Souffleuse sur tracteur (sans opérateur)	92,00 \$ / heure
	Rouleau compresseur	16,00 \$ / heure
	Compresseur à air	14,00 \$ / heure
	Compacteur manuel	11,00 \$ / heure
	Scie pavage	7,00 \$ / heure
	Génératrice 1 500 watts	10,00 \$ / heure
	Génératrice 3 500 watts	12,00 \$ / heure
	Pompe 2" (50 mm)	10,00 \$ / heure
	Pompe 3" (80 mm)	10,00 \$ / heure
	Pompe 4" (100 mm)	15,00 \$ / heure
	Pompe 6" (150 mm)	20,00 \$ / heure
	Camionnette avec scies et matériel d'arboriculture	34,00 \$ / heure
	Chipper (hache branche)	34,00 \$ / heure
TARIFS POUR L'ABATTAGE ET L'ESSOUCHEMENT D'ARBRES MUNICIPAUX	Tarif pour l'abattage d'un arbre de la Ville mesurant 35 cm de diamètre de tronc ou moins. Le tarif inclut le ramassage et le transport hors du site des débris d'abattage.	25,00 \$ / cm
	Tarif pour l'abattage d'un arbre de la Ville mesurant 36 cm de diamètre de tronc ou plus. Le tarif inclut le ramassage et le transport hors du site des débris d'abattage.	45,00 \$ / cm
	Tarif pour l'essouchement de la souche d'un arbre de la Ville abattu. L'essouchement est fait par déchiquetage jusqu'à une profondeur de 15 cm (6 pouces). Le tarif inclut le ramassage et le transport hors du site des débris de copeaux mélangés avec la terre. Le coût total est calculé en multipliant le tarif par la largeur moyenne de la zone à essoucher. La largeur minimale de la zone d'essouchement facturable est de 50 cm et la largeur finale est déterminée avec le requérant, selon ses besoins.	15,00 \$ / cm
	Montant compensatoire pour la perte d'un arbre	975,00 \$ / arbre
	Le mesurage du diamètre de l'arbre pour fins de tarification sera réalisé par la Ville. Le coût total est calculé en multipliant le tarif par le diamètre du tronc mesuré à 1,3 m du sol. Dans le cas d'arbres possédant plusieurs troncs issus d'une souche commune, la procédure de calcul d'un diamètre équivalent à celui d'un arbre à tronc unique sera la suivante : Ø Pour obtenir le diamètre représentatif d'un arbre à tronc unique, qui est considéré équivalent à celui des troncs multiples réunis, on procède au mesurage du diamètre de chacun des troncs à 1,3 m du sol. Ø Le diamètre représentatif est alors calculé en prenant le diamètre du plus gros tronc mesuré et en y ajoutant le quart (1/4) de la somme de tous les autres diamètres (ex. : un arbre comporte cinq troncs mesurant respectivement 25, 37, 12, 10 et 9 cm. Le diamètre représentatif de 51 cm est obtenu en faisant : $37 + [(25 + 12 + 10 + 9) \div 4]$ soit $37 + [56 \div 4]$ ou $37 + [14] = 51$.	
ECO-CENTRE	Il est permis à chaque citoyen de la Ville de Candiac d'apporter à l'Écocentre, pour un total maximum annuel de 15 m ³ , les matières suivantes : débris de construction, de rénovation, de démolition, d'excavation, ou tout autre matériel en vrac. Tout matériel supplémentaire au 15m ³ sera facturé au coût suivant	25\$ / m3
TARIFS POUR L'ÉLECTRICITÉ POMPES D'EAU BRUTE	Location	1 291,50 \$
	Entretien de base annuel	269,00 \$

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS**

SUJET	DESCRIPTION	ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE
SOUTIEN TECHNIQUE POUR LES ORGANISMES RECONNUS	Locaux pour les réunions Locaux pour les assemblées générales Inscriptions avec ou sans séances d'inscriptions centralisées Locaux pour les rencontres de parents ou participants Locaux pour la formation aux bénévoles Locaux pour le rangement (entreposage d'équipement)	Gratuit, selon les disponibilités
	Gymnase	Gratuit pour les organismes s'adressant aux 21 ans et moins et aux aînés, selon les disponibilités
	Locaux et plateaux pour les activités	Gratuit pour les organismes s'adressant aux 21 ans et moins et aux aînés, selon les disponibilités
	Locaux pour les activités sociales, de reconnaissance pour les bénévoles ou de financement	Gratuit : 1 ou 2 fois par année, selon le type de reconnaissance
	Prêt d'équipements, transport et montage pour les activités	Gratuit, selon les disponibilités
	Équipements techniques audiovisuels spécialisés : ensemble de base (micro, haut-parleur, projecteur, portable). Livraison et installation	Gratuit, selon les disponibilités
SOUTIEN TECHNIQUE POUR LES ORGANISMES NON RECONNUS	La Ville pourra, lorsque se présenteront des cas exceptionnels, soutenir par le biais d'une gratuité de locaux, tout organisme ou regroupement, et ce, même si ces derniers ne possèdent pas de statut en fonction de la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes. De même, la Ville pourra signer toute entente, et ce, peu importe la catégorie, si elle considère que l'organisme peut contribuer à l'atteinte d'objectifs de la Ville.	

À défaut de procéder à l'annulation dans le délai prescrit, des frais d'annulation représentant 10 % de la valeur de location au tarif résident seront facturés à l'organisme accrédité.

SUJET	DESCRIPTION CENTRES-SALLES	PÉRIODE	TARIF				DÉPÔT (non applicable aux organismes reconnus)
			TARIF DE BASE	ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE		NON-RÉSIDENT	
				ADULTE	ENFANT ET AÎNÉ		
LOCAUX MUNICIPAUX	Salon vert ou blanc ¹⁾	Heure	57,00 \$	48,00 \$	34,00 \$	68,00 \$	500,00 \$/salle
		Journalier	570,00 \$	480,00 \$	340,00 \$	680,00 \$	
	Salon rouge avec la scène ¹⁾	Heure	67,00 \$	57,00 \$	40,00 \$	80,00 \$	500,00 \$
		Journalier	670,00 \$	570,00 \$	400,00 \$	800,00 \$	
	Salon vert + blanc A ¹⁾	Heure	85,00 \$	72,00 \$	51,00 \$	102,00 \$	500,00 \$
		Journalier	850,00 \$	720,00 \$	510,00 \$	1 020,00 \$	
	Salon rouge + blanc B ¹⁾	Heure	95,00 \$	81,00 \$	57,00 \$	114,00 \$	500,00 \$
		Journalier	950,00 \$	810,00 \$	570,00 \$	1 140,00 \$	
	Salon Candiac (rouge, blanc et vert) ¹⁾	Heure	168,00 \$	143,00 \$	101,00 \$	202,00 \$	1 500,00 \$
		Journalier	1 680,00 \$	1 430,00 \$	1 010,00 \$	2 020,00 \$	
	Salon Montcalm	Heure	37,00 \$	31,00 \$	22,00 \$	44,00 \$	100,00 \$
		Journalier	370,00 \$	310,00 \$	220,00 \$	440,00 \$	
	Salon Jean-Leman	Heure	25,00 \$	22,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	100,00 \$
		Journalier	250,00 \$	220,00 \$	150,00 \$	300,00 \$	
	Salon Roussillon	Heure	25,00 \$	22,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	100,00 \$
		Journalier	250,00 \$	220,00 \$	150,00 \$	300,00 \$	
	Salon des bénévoles	Heure	23,00 \$	20,00 \$	14,00 \$	28,00 \$	100,00 \$
		Journalier	230,00 \$	200,00 \$	140,00 \$	280,00 \$	
Salon Saint-Marc	Heure	27,00 \$	23,00 \$	16,00 \$	32,00 \$	100,00 \$	
	Journalier	270,00 \$	230,00 \$	160,00 \$	320,00 \$		
Hall du CRVP ²⁾	Journalier	100,00 \$	85,00 \$	60,00 \$	120,00 \$	s. o.	
Salle de réunion	Heure	25,00 \$	22,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	s. o.	
	Journalier	250,00 \$	220,00 \$	150,00 \$	300,00 \$		
Centre Frank-Vocino ²⁾	Heure	35,00 \$	30,00 \$	s. o.	42,00 \$	100,00 \$	
	Journalier	350,00 \$	s. o.	s. o.	s. o.		
SERVICES RENDUS	Services rendus par des employés de la Ville		Coûts réels de la rémunération + 35,8 % pour les contributions de l'employeur + 15 % de frais généraux				

TAXES : plus toutes taxes applicables.

Tarif journalier : 10 heures et plus consécutives.

¹⁾ Location minimum de 3 heures

²⁾ Réservation sous certaines conditions

Les dispositions relatives à la location des salles sont prévues à la Politique de réservation, d'utilisation et de location de salles, de plateaux et d'équipements en vigueur adoptée par le conseil municipal.

DÉLAI D'ANNULATION	PÉNALITÉ
31 jours et plus avant la date de location	remboursement complet
Entre 12 et 30 jours avant la date de location	50 % du coût de location du plateau réservé
Moins de 11 jours avant la date de location	aucun remboursement des frais locatifs, toutefois le dépôt de garantie sera remboursé

En cas de perte, bris ou endommagement d'équipements de la Ville, des frais de remplacement ou de réparation seront facturés au locataire selon le coût du marché ou le coût de réparation dudit équipement, plus les frais administratifs.

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
FRAIS ENTANDEM (SOCAN + RÉSONE)	Entandem sans danse 1 à 100 personnes	31,00 \$
	Entandem sans danse 101 à 300 personnes	45,00 \$
	Entandem sans danse 301 à 500 personnes	93,00 \$
	Entandem sans danse 501 et + personnes	133,00 \$
	Entandem avec danse 1 à 100 personnes	62,00 \$
	Entandem avec danse 101 à 300 personnes	90,00 \$
	Entandem avec danse 301 à 500 personnes	187,00 \$
	Entandem avec danse 501 et + personnes	266,00 \$

SUJET	DESCRIPTION ÉQUIPEMENT	TARIF
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET AUTRES	Canon fixe salon rouge ³⁾	50,00 \$
	Demande de dérivation pour système incendie ³⁾	40,00 \$
	Micro ³⁾	25,00 \$
	Montage de salle	40 \$/heure
	Plateforme élévatrice ^{3) et 4)}	40,00 \$
	Vestiaire	1,00 \$ à 2,00 \$/ manteau ⁵⁾
	Mascotte ³⁾	60,00 \$/première heure; 25,00 \$/chaque heure supplémentaire

TAXES : plus toutes taxes applicables, sauf pour les services rendus.

³⁾ Sans frais pour les organismes reconnus par la ville

⁴⁾ Carte de compétence exigée.

⁵⁾ Sous certaines conditions.

En cas de perte, bris ou endommagement d'équipements de la Ville, des frais de remplacement ou de réparation seront facturés au locataire selon le coût du marché ou le coût de réparation dudit équipement, plus les frais administratifs

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS**

SUJET	DESCRIPTION	TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE	
			ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE	NON-RÉSIDENT
			ADULTE	
ÉCOLES	Saint-Marc salle	35,46 \$	30,14 \$	42,55 \$
	Saint-Marc gymnase	35,21 \$	29,93 \$	42,25 \$
	Jean-Leman gymnase	35,38 \$	30,07 \$	42,45 \$
	Jean-Leman salle multi	29,42 \$	25,00 \$	35,30 \$
	EFS Gymnase	40,00 \$	34,00 \$	48,00 \$
	EFS Cafétéria	25,13 \$	21,36 \$	30,15 \$
	EFS Classes	19,29 \$	16,40 \$	23,15 \$
	Magdeleine gymnase 1	32,71 \$	27,80 \$	39,25 \$
	Magdeleine gymnase 2	56,42 \$	47,95 \$	67,70 \$
	Magdeleine gymnase 3	77,88 \$	66,19 \$	93,45 \$
	Magdeleine gymnase global	100,42 \$	85,35 \$	120,50 \$
	Magdeleine palestre 1	26,00 \$	22,10 \$	31,20 \$
	Magdeleine palestre 2	43,00 \$	36,55 \$	51,60 \$
	Magdeleine palestre globale	58,83 \$	50,01 \$	70,60 \$
	Plein-Soleil salle	20,71 \$	17,06 \$	24,85 \$
	Plein-Soleil gymnase 1	35,38 \$	30,07 \$	42,45 \$
	Plein-Soleil gymnase 2	25,00 \$	21,25 \$	30,00 \$

Les frais d'ouverture et de fermeture sont inclus dans les taux horaires.

TAXES : plus toutes taxes applicables.

DÉLAI D'ANNULATION	PÉNALITÉ
31 jours et plus avant la date de location	remboursement complet
Entre 12 et 30 jours avant la date de location	50 % du coût de location du plateau réservé
Moins de 11 jours avant la date de location	aucun remboursement des frais locatifs, toutefois le dépôt de garantie sera remboursé

SUJET	DESCRIPTION MATÉRIEL	TARIF
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR ÉCOLES	Chapiteau 10' x 10' (livraison et installation incluses)	150,00 \$
	Chapiteau 20' x 20' (livraison et installation incluses)	300,00 \$

TAXES : plus toutes taxes applicables.

En cas de perte, bris ou endommagement d'équipements de la Ville, des frais de remplacement ou de réparation seront facturés au locataire selon le coût du marché ou le coût de réparation dudit équipement, plus les frais administratifs

SUJET	DESCRIPTION	TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE	
			ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE	NON-RÉSIDENT
			ADULTE	
PLATEAUX SPORTIFS ET AUTRES	Baseball (tarification à l'heure)	17,50 \$	12,25 \$	19,25 \$
	Soccer naturel (tarification à l'heure)	14,00 \$	9,80 \$	15,40 \$
	Soccer synthétique @ 7 (tarification à l'heure)	16,00 \$	11,20 \$	17,60 \$
	Soccer synthétique @ 11 (tarification à l'heure)	25,00 \$	17,50 \$	27,50 \$
	Volleyball (tarification à l'heure)	17,00 \$	11,90 \$	18,70 \$
	Heure de glace - Complexe sportif Candiac	s. o.	182,70 \$	s. o.
	Patinoire réfrigérée Haendel - surface glacée (tarification à l'heure)	80,00 \$	60,00 \$	88,00 \$
	Patinoire réfrigérée Haendel - surface bétonnée (tarification à l'heure)	40,00 \$	30,00 \$	44,00 \$
	Terrain de tennis (accès libre aux citoyens)	gratuit	gratuit	gratuit
	Terrain de tennis (tarification à l'heure / terrain)	3,60 \$	3,00 \$	4,00 \$

TAXES : plus toutes taxes applicables.

DÉLAI D'ANNULATION	PÉNALITÉ
31 jours et plus avant la date de location	remboursement complet
Entre 12 et 30 jours avant la date de location	50 % du coût de location du plateau réservé
Moins de 11 jours avant la date de location	aucun remboursement des frais locatifs, toutefois le dépôt de garantie sera remboursé

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
ADMINISTRATION - ORGANISMES	Transfert des revenus obtenus pour les inscriptions aux activités d'organismes	Selon le montant des revenus (moins les frais de paiement par carte de crédit)

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS**

SUJET	DESCRIPTION BIBLIOTHÈQUE	TARIF
ABONNEMENT	Résident de Candiac	Gratuit
	Carte collectivité	Gratuit
	Propriétaires d'entreprises ou d'édifices commerciaux	Gratuit
	Professionnels (enseignants, éducatrices, techniciens en loisir des résidences pour aînés) œuvrant sur le territoire de Candiac	Gratuit
	Non-résident - adulte	80,00 \$ / an
	Non-résident - enfant (moins de 13 ans)	40,00 \$ / an
FRAIS POUR BRIS OU PERTES	Tout document (sauf revue) perdu ou irrécupérable	Coût d'achat initial figurant au catalogue de la bibliothèque + frais de traitement ⁶⁾
	Revue perdue ou irrécupérable	5,00 \$
	Sac prêt à explorer perdu ou endommagé	20,00 \$
	Reliure à l'externe	10,00 \$
	Bris mineur - réparation à l'interne	5,00 \$
	Bris - remplacement étiquette RFID	1,00 \$
	Bris - boîtier de jeu	5,00 \$
	Document d'accompagnement manquant (livret, carte, plan)	5,00 \$
	Pièce de jeu manquante	2,00 \$
	Frais fixe de traitement	5,00 \$
AUTRES FRAIS	Impression et photocopie noir et blanc 8,5" X 11" (lettre) et 8,5" X 14" (légal) - recto ou recto/verso	0,25 \$ / page
	Impression et photocopie couleur 8,5" X 11" (lettre) et 8,5" X 14" (légal) - recto ou recto/verso	1,00 \$ / page
	Impression et photocopie noir et blanc 11" X 17" (ledger) - recto ou recto/verso	0,50 \$ / page
	Impression et photocopie couleur 11" X 17" (ledger) - recto ou recto/verso	2,00 \$ / page
	Télécopie	1,00 \$ / page
	Prêt entre bibliothèques	Selon les frais exigés par la bibliothèque prêteuse
	Carte du citoyen (remplacement)	5,00 \$
VENTE DE LIVRES USAGÉS	Livre	1,00 \$
	Revue	0,25 \$
FRAIS DE CONSOMMABLES	Filament - imprimante 3D	0,10\$ / gramme
	Filament - crayon 3Doodler	0,25\$ / bâton
	Macaron (épinglette)	0,50\$ / unité
	Macaron (aimant)	0,75\$ / unité
	Feuille de transfert	0,20\$ / centimètre
	Entoilage pour broderie	0,05\$ / centimètre

TAXES : Toutes les taxes applicables sont incluses.

⁶⁾ Les frais de remplacement sont non remboursables.

SUJET	DESCRIPTION	DÉTAILS
CAMP DE JOUR	Camp de jour régulier - 4 jours	85,00 \$ /semaine
	Camp de jour régulier - 5 jours	105,00 \$ /semaine
	Camp thématique - 4 jours	130,00 \$ /semaine
	Camp thématique - 5 jours	160,00 \$ /semaine
	Inscription à la sortie seulement	35,00 \$/sortie
	Inscription à la journée - sem 9 incluant le service de garde	30,00 \$/journée
	Frais pour chandail de camp supplémentaire	10,00 \$/chandail
	Enfant résident	La Ville assume 40 % du coût du camp de jour et le citoyen en assume 60 % Le tarif hebdomadaire du camp régulier est déterminé selon la grille de tarification
	Enfant résident temporaire ou en partie	Plein tarif, des conditions s'appliquent
	Modalités de paiement différé	Dans les cinq jours ouvrables qui suivent l'inscription, le paiement complet ou l'entente de paiement* doit *Entente de paiement : Transaction à faire au comptoir du Service des loisirs. ☑ Premier paiement à effectuer (dans les cinq jours suivant l'inscription) : montant des semaines 1 à 4; Deuxième paiement à déposer : le solde des semaines 5 à 9 (chèque postdaté au 1er juillet de l'année en cours, remis avec le premier paiement).
Remboursement	Pour tout changement aux inscriptions ou toute annulation de quatre semaines et plus simultanément, des frais de 15 \$ par semaine, par enfant s'appliquent, pour un maximum de 60 \$ pour une même demande. S'il y a plus d'un enfant, des frais de 15 \$ supplémentaires sont facturés pour un total de 75 \$. Toute demande doit être complétée via le formulaire disponible sur le site Web (Demande de remboursement/Annulation camp de jour), au plus tard le 15 juin pour les semaines 1 à 4, et avant le 6 juillet pour les semaines 5 à 9 Les remboursements pour raison médicale ne sont pas soumis aux dates citées ci-dessus et pourront être effectués via le formulaire en ligne et en transmettant le billet médical par courriel ou en personne au comptoir du Service des loisirs.	
SERVICE DE GARDE	Service de garde - 4 jours	32,00 \$ /semaine
	Service de garde - 5 jours	40,00 \$ /semaine
	Remboursement	
	Frais de retard	Des frais de 15 \$ par enfant s'appliquent pour toute demande d'annulation du service de garde uniquement. Des frais de retard de 5 \$ par tranche de 10 minutes sont facturés par enfant advenant le non-respect des heures de départ.
PISCINE	Bain libre - enfant	0,00 \$
	Bain libre - adulte	0,00 \$
	Bain libre - écoles et camps de jour de Candiac	0,00 \$
	Frais de réservation pour groupe (10 et +)	20 \$/date
COÛT DES ACTIVITÉS COURS DE NATATION ENFANTS	NATATION - BAMBIN (8 séances) (étoile de mer, canard, tortue de mer)	Résident 41,00\$ Non-Résident 74,00\$
	NATATION - PRÉSCOLAIRE (8 séances) (loutre de mer, salamandre, baleine, poisson-lune)	Résident 46,00\$ Non-Résident 84,00\$
	NATATION - SCOLAIRE (8 séances) (junior 1 à 10)	Résident 66,00\$ Non-Résident 123,00\$

TAXES : Toutes les taxes applicables sont incluses dans les tarifs d'activités.

GRILLE DE TARIFICATION

ÉQUIPEMENT INCENDIE*

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
VÉHICULES	Autopompe	700,00 \$ / heure
	Unité de secours # 1725	500,00 \$ / heure
	Échelle # 1525	1100,00 \$ / heure
	PC # 125	75,00 \$ / heure
	Camion des officiers # 126-1	90,00 \$ / heure
	Camion de service # 126	75,00 \$ / heure
	Véhicule de prévention #9026-1	150,00 \$ / heure
	Véhicule de prévention #9026	75,00 \$ / heure
	Véhicule de prévention # 9025	75,00 \$ / heure
	Remorque # 1125	150,00 \$ / heure
	Roulotte de prévention incendie (maison de fumée)	150,00 \$ / heure
	Remorque Recherche de causes et circonstances d'incendie (RCCI)	150,00 \$ / heure
	ÉQUIPEMENT	Génératrice 5 000 watts
Boyau		5,00 \$ / heure
Projecteur		15,00 \$ / heure
Matériel périssable et facturation extérieure		Coût réel + 15 %
Cylindre d'air (minimum 10 bouteilles)		2 216 lbs = 7,00 \$ 4 500 lbs = 9,00 \$

* Tout bris est sous la responsabilité du locataire et lui sera facturé suivant les coûts de réparation.

GRILLE DE TARIFICATION
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF
MAIN D'OEUVRE	Services rendus par des employés de la Ville	Coûts réels de la rémunération + 35,8 % pour les contributions de l'employeur + 15 % de frais généraux
AUTRES FRAIS	Frais pour tout retour de chèques d'une institution financière	35,00 \$
	Frais pour l'impression d'état de compte et/ou confirmation de taxes pour une demande de professionnel	25,00 \$
	Frais pour l'envoi postal d'un état de compte - rappel ou d'un compte de taxes pour demande de propriétaire	5,00 \$
	Frais pour l'émission d'un chèque en remboursement d'un solde créditeur	5,00 \$
	Frais pour une copie du rapport financier	3,00 \$
	Cour municipale commune de Candiac - paiement en ligne via "constat express" - frais administratif transactionnel	6,00 \$
	Cour municipale commune de Candiac - paiement d'un constat par carte de crédit au comptoir	6,00 \$
	Frais pour envois certifiés/recommandés	Coût réel
	Frais pour une assermentation	5,00 \$
	Frais pour un certificat de vie	5,00 \$
	Frais pour copie conforme	5,00 \$
	Frais de gestion pour le renouvellement d'une lettre de garantie bancaire	300,00 \$ par renouvellement
	Frais de gestion pour le renouvellement d'une lettre de garantie bancaire dans le cadre d'une entente relative aux travaux municipaux	300,00 \$ par renouvellement, payable d'avance à la signature de l'entente ou d'un addendum
CONSULTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION SUR LE SITE DE LA VILLE	Consultation commerciale (informations publiques)	Consultation 2,00 \$
		Frais d'abonnement 0,00 \$
	Consultation commerciale (informations privées) - Utilisateurs réguliers	Consultation 30,00 \$
		Frais d'abonnement 160,00 \$
	Consultation commerciale (informations privées) - Utilisateurs occasionnels	Consultation 40,00 \$
		Frais d'abonnement 0,00 \$